

« Morts pour la France : une femme déterminée »



Madame TEUMA Marie-Claude (22.04.1944/) née à Alger (Algérie française) -Fille unique de Paul-Marie-Hubert, directeur des établissements Montserrat (Orangina), lui-même fils unique de François Teuma, directeur de l'hôtel Quentin, rue Ampère à Oran. Epouse de Elie Barbagelata. Etudes à Oran jusqu'en seconde. Epouse Didier, fils du docteur A. Laborde. Dès le 02.07.1962, elle est seule en attente d'un départ de l'aérodrome de La Sénia à Oran, pour rejoindre sa mère à Marseille. Dans une lettre datée du 27.09.? (année illisible), le secrétaire d'Etat chargé des Affaires algériennes, Jean de Broglie, il est stipulé: «...J'avais aussitôt demandé à la Croix-Rouge internationale de procéder à une enquête extrêmement poussée sur cette disparition, dont les résultats viennent aujourd'hui de me parvenir. Ceux-ci sont malheureusement négatifs et j'ai le pénible devoir de vous informer que, d'après les recherches effectuées par cet organisme, il nous faut conclure au décès de Monsieur Teuma et de ses compagnons. D'après un témoignage qui paraît digne de foi, il semble que M. Teuma et ses compagnons aient subi le même sort que toutes les personnes disparues lors de l'émeute des 4 et 5 juillet à Oran. Arrêtés à un barrage sur la route de La Sénia, ils ont été abattus alors que l'un d'eux tentait de s'enfuir...». Dans la lettre destinée à l'auteur, datée du 30.10.2004, elle précise: «**Le 5 juillet 1962, j'étais depuis trois jours à l'aéroport de la Sénia à Oran, en partance pour la France. Mon père venait me voir tous les jours, je dormais au poste Météo. Ce 5 juillet, il n'est pas venu..., je devais rejoindre ma mère à Marseille, j'ai embarqué pour Paris et j'ai atterri à Lyon. J'avais 18 ans...**».



Le 05.06.2006 à Marseille, elle participe à la marche silencieuse en mémoire des disparus en Algérie. Le 18.09.2008, elle adresse une lettre au Secrétaire d'Etat aux Anciens combattants qui, le 22.07.2008, répondait par la négative à la question du député socialiste radical, Kléber Mesquida, concernant la reconnaissance de la qualité de «**mort pour la France**» aux victimes civiles de la guerre d'Algérie. Le 14.03.2009 à Valence, elle manifeste contre la célébration du 19 mars. **Le 05.11.2009**, une lettre du ministère de la Défense lui apprend que son père, Paul Marie Hubert Teuma, est reconnu comme «**Mort pour la France**» jugeant que les circonstances du décès: «*résultent d'actes de violence constituant une suite directe de faits de guerre et permettent l'apposition de la mention «Mort pour la France».* **Le 21.12.2009**, la directrice du même service lui signifie, par simple lettre, que l'avis favorable lui était retiré car il était «*entaché d'illégalité. La fin de la guerre d'Algérie ayant été déclarée le 2 juillet*» ainsi son père «*n'est pas décédé à la suite d'actes de violence constituant une suite directe de faits de guerre.*». Psychanalyste Psychothérapeute à l'institut de Psychanalyse nîmois. Présidente du «Collectif de Défense des Familles de Disparus». Le 28.01.2010, aux côtés de H. Troupel et de C. Perrotet, elle participe à l'assemblée constitutive du cercle algérien de Nîmes.

Le 26.12.2013, enfin, un acte d'acquiescement signé par Madame Le Procureur général près la Cour d'appel de Rennes : « Déclare par le présent acte acquiescer purement et simplement l'arrêt rendu par la 6^{ème} chambre de la Cour d'appel de Rennes le 15.10.2013 réformant la décision du tribunal de Grande instance de Nantes, en date du 24.05.2012 et, ordonnant l'adjonction de la mention « **mort pour la France** » sur l'acte de décès de M. Paul Teuma, né le 30.07.1918 à Carces (Var) et décédé le 05.07.1962 à Lartigues (Algérie). Renonçant à attaquer le dit arrêté par toute voie de recours ordinaire ou extraordinaire, voulant et entendant qu'il soit désormais définitif. Fait à Rennes, le 26.12.2013. Pour le Procureur général, Olivier Bonhomme, substitut général. ». **L'auteur précise que cet acte fera jurisprudence.**



Dans un message daté du **24.01.2014** et diffusé via Internet, adressé aux « **Chers compatriotes, chers amis** », Mme. Marie-Claude Teuma, rappelant succinctement les termes de l'« acte d'acquiescement » du 26.12.2013, note : « Voilà, après de nombreuses péripéties qui, durent depuis le 05.11.2009, **les enlevés/disparus après l'indépendance de l'Algérie** sont enfin reconnus comme victimes « **d'acte de violence constituant une suite directe de faits de guerre** » (Code des

pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre : Article L488 de la loi n° 2005-1719 du 30.12.2005). J'espère que les familles de disparus Pieds-Noirs et Harkis n'hésiteront pas à faire la demande de la **mention « Mort pour la France »** auprès de l'ONAC pour honorer la mémoire de leurs disparus mais aussi pour que **notre histoire soit reconnue et respectée** et, que leur sacrifice au nom de « l'intérêt supérieur de l'Etat » soit célébré par tous, civils et militaires. Ils ont existé. J'espère **que toutes les places, rues et squares de France célébrant le 19 mars seront débaptisés**, car la reconnaissance des « morts pour la France » après l'indépendance est bien la preuve que les « **Accords d'Evian** » **n'ont pas été respectés** et ne symbolisent en aucun cas la fin de la guerre. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont témoigné pour mon procès et toutes celles qui m'ont soutenue et conseillée. Soyez-en remerciés très sincèrement du fond du cœur. Je dois également remercier mes avocates, **Maître Fanny Velay et Maître Karline Gaborit** qui ont adhéré sans hésitation à notre cause et qui ont su plaider avec conviction. Je me tiens à la disposition de toute personne qui désirerait avoir un complément d'information. ».

A la lecture de la lettre de Marie-Claude, transparait certes un soulagement, après un long combat serein et déterminé pour la reconnaissance de la disparition de son père, mais aussi beaucoup d'altruisme envers ceux des Pieds-Noirs et des Harkis qui ont subi le même horrible sort. L'auteur l'avait rencontré deux fois, seulement, mais avait été très vite touché par son empathie et par cette force intrinsèque qu'elle dégage toujours. Elle est en droit, aujourd'hui, de passer le témoin, en rappelant aux relayeurs cette précaution de Gustave Le Bon : « *Les volontés précaires se traduisent par des discours, les volontés fortes par des actes.* ».

DELENCLOS Michel

Bibliographie :

De Claude Micheletti "Fors l'honneur", Ed. Curutchet, 2002.

De Raphaël Delpard "Les oubliés de l'histoire", Ed. M. Lafon, 2003.

De Guy Pujante "De l'Algérie de papa à l'Oas", Ed. G. de Bouillon, 2004.

De Michel Delenclos «Les Mots des uns...Les Maux des autres. La France et l'Algérie», Ed. G. de Bouillon, 2008.

De M. Delenclos « 19 mars 1962 ? Waterloo ! », Ed. L »Harmattan, 2013

Voir «Mort pour la France» et «Disparus», 2009. Supplément à l'Algérien n° 130 de 06/2010.